

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

<b>DELIBERATION N°CP2025- 11/4/11 DOSSIER N°7184</b>	<b>SUBVENTIONS EN FAVEUR DES VOYAGES SCOLAIRES AVEC NUITEES</b>
--	---

### Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

### Avai(en)t donné pouvoir :

Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

### **OBJET : SUBVENTIONS EN FAVEUR DES VOYAGES SCOLAIRES AVEC NUITEES**



### **La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU les délibérations des Assemblées départementales n°04/5/5 des 5 et 6 juillet 2024 - n°13/3/22 du 21 octobre 2023 - n°CD2022-12/3/27 du 16 décembre 2022 et n°CD2025-07/3/26 du 04 juillet 2025 modifiant le règlement d'aides ;

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-11/4/11 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'attribuer les subventions sollicitées au titre des classes de découverte, d'initiation artistique et voyages scolaires à l'étranger, pour un montant maximum de **702 €** pour le collège Louis Durand de St Vaury, **1 755 €** pour le collège J. Marouzeau de Guéret et **780 €** pour l'école primaire de Genouillac.



ORGANISATEUR	NATURE DU SÉJOUR	LIEU	DURÉE (en jours)	DATES	NBRE D'ÉLÈVES	MONTANT
Collège Louis Durand St Vaury	Séjour découverte	Pas de Calais	4	10 au 13 mars 2025	27	702 €
Association Sportive Collège J. Marouzeau Guéret	Séjour sportif	Ile de Porquerolles	5	16 au 20 juin 2025	54	1 755 €
Ecole primaire Genouillac	Classe de découverte	Oléron	3	5 au 7 mai 2025	40	780 €
<b>TOTAL SÉJOURS COLLÈGES</b>					<b>121</b>	<b>3 237 €</b>

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents utiles pour la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental au chapitre 65 articles 657382 et 65748 Fonction 284.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**